

COLLEGE JURIDICITONNEL

Date	Mots-clefs	Calendrier électoral
Mercredi 28 novembre 2012 (45ème jour après l'élection)	Résultats	En l'absence de réclamation, le collège juridictionnel se borne à vérifier l'exactitude de la répartition des sièges entre les listes et l'ordre dans lequel les conseillers et les suppléants ont été déclarés élus. Le résultat de l'élection devient définitif sans préjudice de l'article 74, §3 (C.E.C.B., article 75, §2, alinéa 2).